

n° 21

Octobre  
2023

# FORÊTS d'**O**ccitanie

*Journal d'information des propriétaires forestiers privés d'Occitanie*



**Contrat de  
filière**

**3**

**Observatoire  
Pyrénéen des  
Changements  
Climatiques**

**5**

**Certification  
FSC**

**9**

**CNPFP**

- 2 | ÉDITORIAL
- 3 | CONTRAT FILIÈRE
- 4 | AIDES RÉGIONALES
- 5 | DOSSIER
- 9 | CERTIFICATION FSC
- 10 | ECONOMIE
- 12 | EN BREF

## ● Éditorial

# ● Le CRPF Occitanie sur tous les fronts !



Après un été assez calme sur le front des incendies, les activités qui mobilisent le CRPF Occitanie ne manquent pas.

La loi incendie promulguée le 11 juillet 2023 le touche directement en lui attribuant principalement une nouvelle mission de contribution à la défense des forêts privées contre les incendies, mais aussi en abaissant le seuil des Plans Simples de Gestion de 25 hectares à 20 hectares. L'objectif de l'État est d'aménager le plus grand nombre de forêts privées pour limiter les risques et les effets des incendies. Cette augmentation de 40 % du nombre des propriétés devant être dotées d'un PSG mobilisera fortement le personnel du CRPF et ses élus, mais aussi les propriétaires forestiers et leurs gestionnaires dans les années à venir. Il s'agit de savoir maintenant dans quels délais et avec quels moyens supplémentaires il sera possible d'accompagner cette montée en puissance. Un courrier a été adressé à tous les élus députés et sénateurs d'Occitanie pour les informer des besoins du CNPF pour assurer ses missions.

Sur un autre registre, début septembre, les directeurs des centres régionaux se sont retrouvés en séminaire en Occitanie pour travailler ensemble autour de la conciliation des enjeux de la sylviculture, de la production de bois et des services pour mieux répondre aux attentes des citoyens. Les réflexions ont porté sur le niveau d'implication de l'établissement dans des démarches de concertation pour assurer aux propriétaires forestiers d'exercer leurs droits, leurs responsabilités et de gérer leur forêt dans un climat apaisé.

Après plusieurs années de travail, de concertation avec les acteurs de la gestion forestière, de la filière forêt bois, de l'environnement et du territoire, le CRPF a rédigé le nouveau Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) qui est proposé au Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire pour sa validation et mise en application prochaine. Ce document définit le cadre sylvicole et des recommandations pour la gestion des forêts privées de la région. Nous envisageons d'assurer une communication pédagogique auprès des acteurs régionaux pour le faire connaître de manière opérationnelle.

Enfin, sous l'impulsion d'Amaury de Galard, président du conseil de centre Occitanie, des groupes de travail thématiques composé de conseillers se mettent en place sur des sujets cruciaux pour la production forestière que sont l'équilibre sylvo-cynégétique, la défense des forêts contre l'incendie et sa communication externe, afin d'harmoniser les actions du CRPF au sein de l'Occitanie relayées par les personnels dans les départements.

De nouveaux arrivants rejoignent l'équipe technique pour assurer des missions d'animation ciblées et de projets territoriaux, fruit des partenaires que développe le CRPF ; qu'ils soient les bienvenus !

Une feuille de route bien remplie pour le CRPF, toujours à l'écoute et au service des propriétaires forestiers !

## FORÊTS d'Occitanie

CRPF - 7 Chemin de la Lacade  
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE  
Tél. 05 61 75 42 00  
<https://occitanie.cnpf.fr>

**Directeur de la publication :**  
Amaury de Galard

**Comité de rédaction :**  
Johann Hübelé, Yann Clément,  
Emmanuel Rouyer, Élise Buchet,  
Florian Prudhomme, Florent  
Nonon, Patricia Ortiz,  
Loïc Molines.

**Rédaction :** Loïc Molines

**Mise en page :** Patricia Ortiz

**Impression :** Imp'Act  
5911 Route du Frouzet  
ZAE les Hautes Garrigues  
34380 Saint-Martin-de-Londres  
Tél. : 04 67 02 99 89

**ISSN :** 2554-4519

**Dépôt légal :** date de parution

**Abonnement :** gratuit  
sur demande

**Ont collaboré à ce numéro :**  
Jean-Christophe Chabalier, Johann  
Hübelé, Jean-Yves Magaud,  
Emmanuel Rouyer,  
Olivier Picard.

**Crédits photos :**  
Johann Hübelé © CNPF couv, p 4  
Charles-Pierre Bazin de Caix © p 3  
Loïc Molines © CNPF p 3  
Jean-Yves Magaud © CNPF p 9  
Emmanuel Rouyer © CNPF p 5  
Sébastien Chauvin © FORESPIR p 8  
Stéphane Nalin © CNPF p 12



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

**OLIVIER PICARD,**  
Directeur du CRPF Occitanie

## ● Document

# ● Le nouveau contrat de filière pour l'Occitanie ● en gestation

*La forêt est un domaine qui se conçoit sur le long terme et nécessite une vision prospective. La filière bois a également besoin de s'appuyer sur des documents stratégiques qui vont orienter son évolution. L'interprofession FIBOIS Occitanie a réalisé un travail important avec ses partenaires pour établir les lignes directrices du futur contrat de filière Forêt-Bois d'Occitanie 2023-2026. Ce projet est le fruit des réflexions, des contributions et des nombreux échanges qui ont animé les acteurs impliqués du territoire.*

## Une vision ambitieuse et solidaire

Le document en cours de finalisation est issu d'une réflexion collective des partenaires engagés dans FIBOIS Occitanie. Sous la houlette de son président Sylvain Fourel et de sa déléguée générale Marie-Pierre Lalle, les différents collègues qui composent l'interprofession ont fait part de leur ressenti sur la filière, ses enjeux, ses faiblesses, les opportunités à saisir et ses perspectives d'évolution.

Après le bilan du précédent contrat, la première étape de construction a consisté à établir la vision escomptée pour la filière Forêt-Bois d'Occitanie à l'horizon 2025/2026. Le cap fixé est délibérément ambitieux et basé sur la solidarité. Il est en effet attendu que la filière régionale présente le visage d'une filière de plus en plus structurée, performante et attractive, que les différents acteurs agissent ensemble pour le développement pérenne de leurs activités ou bien encore que la gestion durable de la ressource et la multifonctionnalité de la forêt soient mises en avant.

## Deux thématiques clé : l'image de la filière et son attractivité pour les emplois de demain

Le contrat attribue une place importante à l'amélioration de la compétitivité des entreprises et de leurs acteurs. Cela passera par une meilleure connaissance réciproque des besoins et des attentes de chacun des maillons de la chaîne. Il s'agira également de s'appuyer sur les moyens modernes innovants afin de gagner en efficacité. La recherche de valeur ajoutée en respectant la hiérarchie des usages du matériau bois ou une meilleure adéquation aux attentes du marché guideront la réflexion et les actions à proposer.

Devant le double constat d'une récolte assez faible au regard de sa production biologique et des besoins industriels importants, mais aussi devant des incertitudes sur le devenir de certaines essences, la filière a besoin de repères objectifs pour se projeter dans le futur. Un éclairage constant de l'état de la ressource, des pratiques, de l'économie de la filière doit permettre d'orienter les décisions. Il est envisagé de créer des observatoires régionaux de la ressource et de la filière.

Au-delà de ces orientations plus traditionnelles, il a été acté collectivement d'être très actif sur l'image de la filière Forêt-Bois occitane par le biais d'une communication variée, dynamique et adaptée à un large public. La société civile régionale, les associations et les ONG seront des cibles préférentielles des messages transmis. Il est recherché, à terme, une meilleure connaissance et appropriation des atouts envi-



ronnementaux, sociaux et économiques de la filière. Par une découverte de la forêt occitane, sa gestion et les valorisations potentielles, les acteurs escomptent une adhésion accrue aux initiatives locales.

Enfin, des efforts conséquents seront orientés vers des actions permettant d'attirer les jeunes et les actifs vers les emplois de la filière en région. Il est aujourd'hui nécessaire de redorer le blason des métiers de bûcheron, scieur, menuisier, agencier... Conscients que le développement de la filière passera par ses ressources humaines, impliquées, passionnées, formées, l'interprofession a identifié des axes de travail pour proposer une offre de formations en adéquation avec les besoins du monde économique. Des actions de promotion des métiers de la forêt et du bois seront notamment menées en Occitanie à destination des futurs acteurs du monde du travail.

Ce contrat est construit pour ancrer l'action de la filière dans son temps et lui permettre d'être en capacité de répondre aux enjeux de la transition écologique. Les forêts et le bois présentent des atouts incontestables. Renouvelable, peu émetteur de carbone, isolant, esthétique, le matériau bois a toutes les qualités pour devenir incontournable. Ses amoureux en sont convaincus et auront l'occasion de le prouver lors de la mise en œuvre du prochain plan d'actions.

LOÏC MOLINES - CRPF Occitanie

## ● Aides régionales

# ● La Région Occitanie met en place des aides en faveur de la populiculture

***Si le Peuplier ne représente que 0,5 % de la surface forestière feuillue de notre région, il occupe la première place du volume bois d'œuvre feuillu récolté annuellement. Son bois est notamment recherché pour la production d'emballages alimentaires. La Région Occitanie a conscience de ces enjeux et vient de mettre en place des dispositifs d'accompagnement à destination des propriétaires pour les inciter à renouveler la ressource.***

**E**n Occitanie, 87 % du bois d'œuvre Peuplier est transformé par 9 unités de déroulage qui fabriquent annuellement 34 millions de cagettes. Utilisés principalement pour le conditionnement des fruits et légumes, 21 millions de ces emballages sont utilisés en Occitanie, le reste étant principalement vendu en région PACA.

Malheureusement, avec en moyenne 500 à 600 ha de peupleraies récoltées annuellement contre 400 à 450 ha plantées, la surface populicole diminue tous les ans pour des raisons diverses : fiscalité foncière, changements de génération des propriétaires, problèmes sanitaires... et le prix des bois.

S'agissant du prix des bois, il est le plus souvent en cohérence avec les travaux effectués. Quand les entretiens ne sont pas bien réalisés, le volume et la qualité font défauts et les prix d'achat baissent, ce qui n'encourage pas ensuite à replanter car « ça ne rapporte pas assez pour replanter ! ». Et pourtant, lorsqu'ils sont bien taillés, élagués et situés sur des parcelles bien entretenues, les Peupliers sont achetés à un prix incitatif.

Compte-tenu des enjeux pour la filière Peuplier régionale et afin de répondre aux objectifs de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 (qui prévoit notamment de ne plus mettre sur le marché des emballages alimentaires en plastique à usage unique), la Région Occitanie a mis en place à titre expérimental un dispositif d'aide à la populiculture.

### Des aides pour boiser et reboiser

Deux volets ont été mis en place pour 2023 :

- Premier boisement (hors prairies naturelles et ripisylves),
- Reboisement de peupleraies lorsque le prix de vente est inférieur à 11 000 €/ha.

Les bénéficiaires sont des personnes morales ou physiques, propriétaires individuels ou regroupés de parcelles privées ou communales, situées en Occitanie. Le projet doit concerner des surfaces comprises entre 1 et 20 ha avec des îlots de 0,5 ha minimum et les Peupliers devront être élagués précocement à 3,50 m.

Les aides sont forfaitaires et s'élevaient à 500 €/ha pour un premier boisement et à 700 €/ha pour un reboisement. Elles sont conditionnées par le respect de certaines obligations, notamment : disposer d'un document de gestion durable, adhérer à une certification forestière, diversifier les Peupliers, respecter les zonages environnementaux et les itinéraires techniques-types validés par les acteurs de la filière...

Pour bénéficier de l'aide, le demandeur devra informer un référent professionnel du projet de plantation : CRPF, coopérative forestière, gestionnaire forestier professionnel, expert ou ONF. Le règlement et les formulaires de demandes sont disponibles sur le site de la Région : <https://www.laregion.fr/Aide-au-boisement-en-peuplier>.

### Perspectives

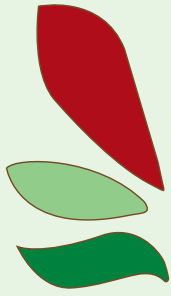
Ces aides doivent permettre de stopper l'érosion de la ressource en Peuplier afin de stabiliser les surfaces populicoles régionales et d'améliorer la qualité des bois produits. De nouveaux échanges avec le Conseil Régional seront à prévoir en fin d'année pour définir les modalités de reconduction de ce dispositif pour 2024. La mise en place d'un troisième volet « élagages » sera également proposée pour gagner en efficacité dans l'objectif d'améliorer encore plus vite la qualité des peupleraies occitanes.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller forestier.

**JOHANN HÜBELÉ**

CRPF Occitanie





# DOSSIER

## OPCC - Un Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique pour guider les forestiers



**Le climat mondial change et changera, c'est une certitude ! Mais dans quelle ampleur et selon quelle temporalité ? Telles sont les principales questions auxquelles les forestiers sont confrontés et qui génèrent la difficulté d'anticiper sans se précipiter... Car contrairement à d'autres productions annuelles, les cycles sylvicoles des forêts engagent leurs propriétaires pendant 40 à 200 ans...**

Dossier réalisé par :

Emmanuel Rouyer, CRPF Occitanie

L'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique (OPCC) est une initiative de coopération transfrontalière entre la France, l'Espagne et l'Andorre lancée en 2010 par la Communauté de Travail des Pyrénées. Son objectif est de contribuer au suivi et à la bonne compréhension du changement climatique dans les Pyrénées afin d'aider les territoires à s'adapter à ses impacts. Il constitue ainsi une plateforme de référence en matière de connaissances (séries temporelles climatiques) mais également d'initiatives d'adaptation tant des écosystèmes (glaciers, flore, faune, forêts...) que des activités (tourisme, agropastoralisme...) de montagne.

Concernant plus spécifiquement la forêt (59 % de la surface du massif pyrénéen), plusieurs projets, soutenus entre autres par le Fonds Européen de Développement POCTEFA, l'État français, les Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, ont permis de mieux appréhender les phénomènes en cours. Coordonnés par le GEIE FORESPIR<sup>1</sup> et structurés autour des professionnels forestiers de chaque territoire se sont ainsi succédés au cours des 10 dernières

années les programmes OPCC puis CANOPEE (2017-2019) et ACCLIMAFOR (2020-2022).

## Des indicateurs

Nous l'avons dit : assurer un bon suivi des phénomènes en cours est essentiel pour anticiper et adapter les mesures de gestion sylvicole au plus près des effets constatés. Ainsi, le choix des indicateurs est une étape primordiale car ils doivent permettre un compromis entre plusieurs critères parfois antagonistes :

- Constituer une variable fortement (voire uniquement) liée au phénomène observé,
- Répondre rapidement pour anticiper les aggravations,
- Cibler les dommages prévisibles.

Pour cela, il est nécessaire d'avoir une idée des risques encourus tant pour les écosystèmes que pour l'activité économique qui y est liée, mais également une bonne perception des interactions entre des phénomènes combinés.

Dans le cadre de l'OPCC, le choix s'est arrêté sur trois indicateurs :

### Phénologie

-> Indicateur à court terme  
-> Ne dépend que des conditions climatiques

Il s'agit de percevoir l'importance du changement en cours

### État sanitaire

-> Indicateur à moyen terme  
-> Multifactoriel

Il s'agit d'observer l'intensité des dommages affectant les arbres

### Aire de répartition des espèces

-> Indicateur à long terme  
-> Multifactoriel dont anthropique

Il s'agit d'appréhender les modifications des écosystèmes

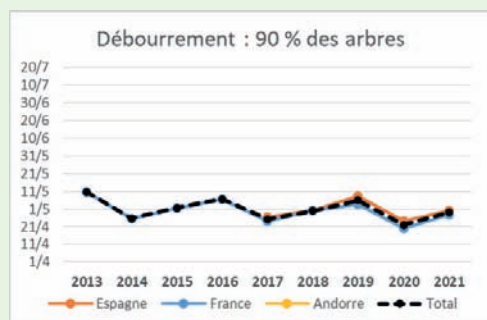
Pour chacun de ces indicateurs, les bases de données disponibles ont été compilées, analysées et parfois complétées par des relevés de terrain pour refléter au mieux la variabilité des écosystèmes pyrénéens.

## Évolution phénologique

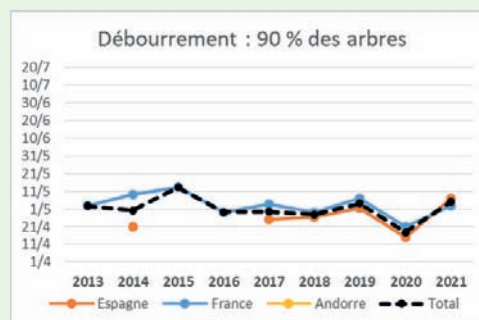
La phénologie correspond à la succession des événements biologiques des espèces tout au long de l'année. En forêt, cela se traduit par l'observation des étapes de feuillaison, floraison, fructification et jaunissement automnal. Ce cycle annuel est certes déterminé en partie par des facteurs internes (gènes, hormones), mais dépend, pour la majorité des espèces tempérées, principalement de facteurs météorologiques.

L'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique a permis l'installation de 63 placettes ciblant 6 espèces pyrénéennes et le suivi du débourrement entre 2013 et 2022.

Les premiers résultats tendent à montrer que la variabilité interannuelle des espèces est d'autant plus grande que les espèces concernées occupent des étages de végétation d'altitude (*Pinus uncinata* et *Abies alba* semblent en effet les plus concernés par ces variations d'une année sur l'autre). Les essences plus stables comme *Fagus sylvatica* ne sont pour autant pas à négliger. Au contraire, du fait de leur stabilité relative, une évolution des dates de débourrement marquerait une modification profonde des conditions climatiques du territoire.

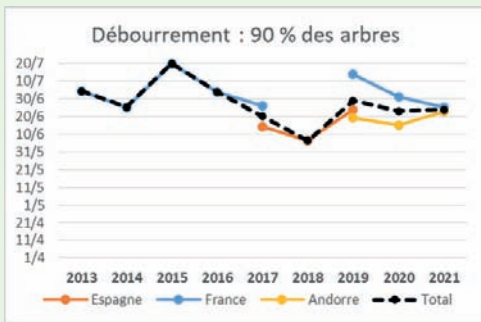


**Chêne sessile**  
*Quercus petraea*

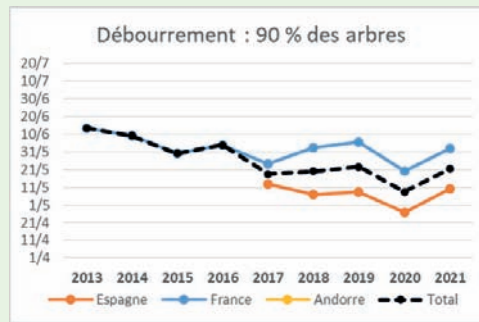


**Hêtre**  
*Fagus sylvatica*

<sup>(1)</sup> Forespir est un groupement franco-espagnol-andorran qui a pour objet d'améliorer et d'accroître la production durable, la transformation et la commercialisation des produits forestiers, du matériau bois et de ses dérivés et plus généralement de contribuer au maintien et au développement des fonctions économiques, écologiques et sociales des forêts pyrénéennes (<https://www.forespir.com/>).



**Pin à crochets**  
*Pinus uncinata*

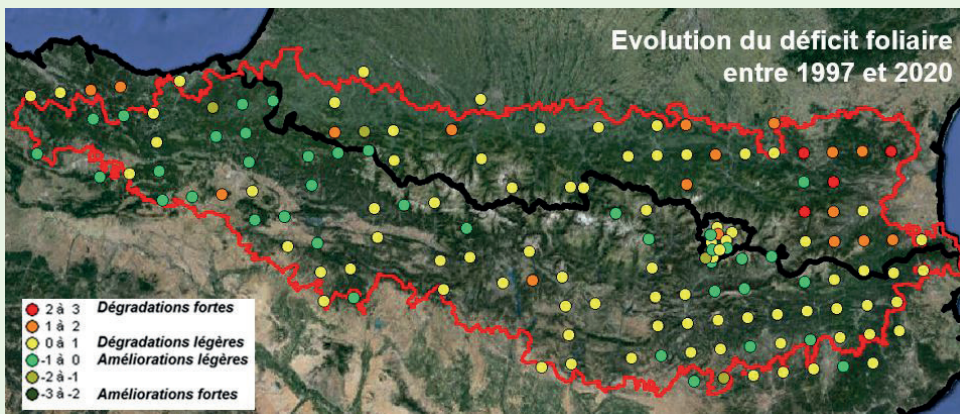


**Sapin pectiné**  
*Abies alba*

## Évolution des pathologies et faiblesses

Si les conditions climatiques deviennent trop sévères avec notamment une augmentation des périodes soumises à stress hydrique, il est à craindre que l'état sanitaire des arbres en soit affecté.

L'analyse des données du Département Santé des Forêts en France et de ses homologues espagnol et andorran a, par exemple, permis de mettre en évidence les évolutions du déficit foliaire, précurseur des dépérissements, au cours de la période 1997-2020. La carte ci-dessous en illustre une synthèse.



## Évolution des aires de distribution des espèces

Si le changement climatique est tel que les dépérissements s'accroissent du fait de l'inadaptation des essences aux nouvelles conditions climatiques, des espaces s'ouvriront et pourraient éventuellement accueillir de nouvelles espèces plus acclimatées. Les aires de distribution de chaque espèce risquent de s'en trouver modifiées en fonction de leurs aptitudes et tolérances individuelles.

Ce travail transfrontalier a consisté en une comparaison statistique des optimums de répartition de 46 espèces ligneuses entre deux périodes : 1986-2001 considérée comme référence et 2005-2019.

Les résultats sont contrastés voire assez inattendus au regard de ces hypothèses de départ, comme l'illustre le tableau de synthèse ci-après. Pour la majorité des espèces,

Étonnamment, de prime abord, l'impact du changement climatique semble plus important pour le versant français. À la réflexion, une piste d'explication réside dans le fait que les arbres du versant espagnol, en situation plus sèche et globalement exposés au Sud, ont certainement subi des événements climatiques occasionnant un tri des géotypes les plus adaptés alors que les arbres du versant français globalement exposés au Nord, en temps normal plus favorable, n'ont peut-être pas eu à subir ce genre d'événement auparavant. Les hausses de température et sécheresses actuelles occasionnent une détérioration plus importante de l'état sanitaire des arbres qui est peut-être un des prémices de ce tri génétique.

les optimums d'altitude observés se montrent plutôt stables. Si certaines espèces comme le Fragon petit-houx (*Ruscus aculeatus*) ou le Pommier sauvage (*Malus sylvestris*) montrent une tendance à monter en altitude, à l'inverse, des baisses d'altitude ont également été observées. Ces résultats contre-intuitifs sont cependant mis en évidence pour d'autres massifs montagneux et pourraient être expliqués par l'influence anthropique. Ainsi, la déprise agricole, en libérant des espaces jadis ouverts en plaine ou dans le piémont, entraîne une fermeture de ces milieux et une colonisation par des espèces forestières, tant pour les espèces héliophiles comme le Frêne oxyphyllé (*Fraxinus angustifolia*) après un abandon récent que pour les essences sciaphiles<sup>2</sup> comme l'If (*Taxus baccata*) consécutif à un abandon au milieu du XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>(2)</sup> Qui se plaisent à l'ombre.

Déplacement	Altitude (m)		Latitude (km)		Longitude (km)		Pente (%)	
	Vers le haut	Vers le bas	Vers le Nord	Vers le Sud	Vers l'Ouest	Vers l'Est	Vers le plat	Vers la pente
Nb espèces significatives	7	11	16	6	22	5	2	8
Nb espèces non significatives	11	16	10	7	15	4	11	18

Pour plus d'informations sur l'OPCC et ses travaux

<https://occitanie.cnpf.fr/document/guide-pratique-de-gestion-pour-l-adaptation-des-forets-pyreneennes-au-changement>

## Tester les possibilités d'adaptation

Au-delà du suivi, le CNPF participe également à la mise en place de sites pilotes concernant diverses méthodes d'adaptation. Les parcelles servent alors de retour d'expérience et de démonstration aux partenaires du projet mais sont aussi utilisées comme support de vulgarisation auprès des propriétaires forestiers. Elles illustrent différentes options qui s'offrent aux propriétaires :

- ➔ intensité des éclaircies,
- ➔ diversification (génétique, en essence ou en structure),
- ➔ réduction du risque incendie par la gestion du sous-étage,
- ➔ choix des essences et des provenances lors des plantations,
- ➔ choix du diamètre d'exploitabilité et des rotations.

Dans l'impossibilité matérielle de développer chacune d'entre elles dans cet article, nous renvoyons au guide réalisé dans le cadre du programme CANOPEE édité en 2019 et détaillant à la fois les fondements techniques de ces options mais également la douzaine de placettes de démonstrations installées en contexte pyrénéen.

Ce document est accessible en français via le lien suivant :

<https://occitanie.cnpf.fr/document/guide-de-gestion-forestiere-pour-l-adaptation-au-changement-climatique-des-forets>

## Dans les Pyrénées-Orientales

L'objectif recherché était de tester l'adaptation d'un taillis de Châtaignier dépérissant via une éclaircie à double objectif : réduction de la densité afin de diminuer la consommation en eau du peuplement et diversification au profit d'autres essences présentant moins de signes de dépérissement (Chêne pubescent, Érable champêtre, Robinier...). Cette intervention, qui a enlevé environ 45 % du volume sur pied, peut paraître très forte mais est intervenue dans un peuplement jeune au maximum de son potentiel de croissance pour lui permettre de se refermer rapidement. Si l'intervention est encore trop récente pour juger des impacts en termes sanitaires ou de productivité, une modélisation du bilan hydrique de ce peuplement fait ressortir une augmentation significative de l'eau disponible pour les arbres réduisant la durée théorique du stress hydrique de 60 jours avant intervention à 0 jours après.

## En Haute-Garonne

Le CRPF a accompagné un propriétaire désireux de tester l'implantation de Douglas sur sa propriété. Au regard des conditions topographiques (600 m d'altitude) et stationnelles, un test de provenances a été proposé sur deux hectares afin de comparer la résistance et la productivité de la provenance californienne en comparaison à la provenance Luzette, traditionnellement utilisée en plantation. Une troisième modalité en mélange par ligne a pu être mise en place pour en évaluer l'intérêt sylvicole et diminuer les risques d'échec du peuplement.





## ● Certification

# ● FSC : une première forêt privée certifiée en Occitanie

**Le Groupement Forestier du Suquarel est une forêt de production essentiellement résineuse issue du Fonds Forestier National. D'une surface de 360 hectares, elle est située dans le cœur du Parc national des Cévennes en Lozère. Jacques Fontaine, gérant et Sébastien Diette, directeur de la société Alcina et gestionnaire de la propriété nous apportent quelques précisions sur leur démarche de certification FSC (Forest Stewardship Council) qui est avec PEFC, l'un des deux systèmes de certification de la gestion durable des forêts.**

**Forêts d'Occitanie :** Jacques, vous avez fait le choix de certifier votre forêt avec le système FSC. Pourquoi cette démarche ?

**Jacques Fontaine :** Je dois d'abord rappeler que j'ai repris la gérance du GF en 2019. Cela concordait avec le renouvellement du plan simple de gestion et pour la forêt, correspondait à la transition entre la phase d'installation et le début de la véritable culture des peuplements. La forêt disposait déjà de la certification PEFC mais nous avons fait le choix en 2021 d'adhérer au système FSC en intégrant le groupe de certification porté par Alcina.

J'ai trouvé dans le référentiel FSC un guide nous permettant d'assurer une gestion responsable de la forêt : enjeux économiques, environnementaux et sociaux doivent aller de pair. La sylviculture pratiquée permettra de faire émerger « le bel arbre » et notre objectif est que la vente des bois bénéficie de ce label. Mais nous avons aussi à cœur d'ouvrir notre forêt en direction des différents acteurs qui gravitent autour. Nous souhaitons qu'elle soit également un lieu d'accueil, d'observation et de suivi.

**FO :** Et vous Sébastien, pourquoi avoir orienté votre société vers ce système de certification ?

**Sébastien Diette :** La gestion proposée par Alcina est basée sur l'approche Pro Silva, soit une sylviculture mélangée à couvert continu. Ce mode de gestion est en accord avec la majorité des exigences environnementales du label FSC. Bien qu'associé à un référentiel exigeant, le cahier des charges FSC permet également de faire le lien avec les autres parties prenantes de la forêt. En tant que gestionnaire, Alcina a obtenu la certification FSC en décembre 2021 après un effort important de près de 50 jours de travail.



Proposer du bois FSC permet d'inciter la filière aval à se certifier également.

**FO :** Sébastien pouvez-vous nous donner des exemples d'actions attendues par FSC ?

**SD :** Dans le cadre du réseau de conservation du référentiel FSC, nous désignons lors des martelages de 2 à 5 arbres habitats/ha. Nous avons également identifié 3 îlots de sénescence représentant 12 ha (3 % de la surface) ainsi que des îlots de vieillissement. Cela permet de constituer ou de conforter des corridors écologiques.

**FO :** Du côté propriétaire, la certification FSC vous a-t-elle conduit à réaliser des actions spécifiques ?

**JF :** La certification FSC impose de travailler également sur le volet social. Elle favorise la concertation avec les autres usagers de la forêt que sont par exemple les trois équipes de chasseurs, les randonneurs ou bien notre fermier. Cela a permis notamment de préciser quelques règles d'usage de la

forêt. Je dois connaître qui fréquente la propriété et tenir à jour un journal d'activité. J'ai également dû passer un « brevet de secourisme » ou bien encore m'équiper d'extincteurs et de kit anti-pollution en cas de défaillance mécanique.

**FO :** Sébastien, quelle plus value peut-on espérer de cette certification ?

**SD :** Outre l'objectif d'une meilleure valorisation des bois, nous souhaitons également travailler sur la rémunération des services écosystémiques. Aujourd'hui, c'est la seule production de bois qui finance tous les bénéfices attendus de l'écosystème forestier par notre société : biodiversité, stockage de carbone, qualité de l'eau et régulation de la ressource... Avec la garantie de fiabilité et de crédibilité apportée par le label FSC, nous avons pour objectif de trouver des partenariats publics ou privés rémunérateurs.

**FO :** Pour conclure Jacques, FSC, atout ou contrainte ?

**JF :** Cette certification a un coût. Malgré cela et malgré un niveau d'exigence élevé, je considère FSC comme une force de progrès permettant une amélioration globale et continue de notre gestion forestière.

Propos recueillis par

**JEAN-YVES MAGAUD - CRPF Occitanie**

à l'occasion du 17<sup>e</sup> anniversaire d'Alcina en forêt du Suquarel

## ● Économie

# ● Marché du bois en Occitanie

## Que s'est-il passé depuis l'automne dernier ?

Comme nous l'annoncions l'an dernier à la même époque, les ventes de 2022 avaient, jusqu'à l'automne, suivi le mouvement de reprise amorcé en 2021, année au cours de laquelle nous constatons des hausses des prix du bois sur pied de 50 à 80 % pour les essences résineuses habituellement exploitées en Occitanie.

Cette forte augmentation de 2021 était illustrée par l'exemple des ventes de la coopérative des sylviculteurs audois (Cosylva) pour lesquelles le prix des bois sur pied toutes essences confondues était passé d'un prix moyen de 42 €/m<sup>3</sup> entre 2013 et 2020 à un prix moyen de 83 €/m<sup>3</sup> en 2021.

Quelle a été la dynamique qui s'en est suivie ?

## La hausse de 2021 n'a tenu que jusqu'à l'automne 2022. Le Douglas avec un taux d'invendus importants.

Le scepticisme était de mise quant à la poursuite au-delà de l'automne 2022 de cette embellie due à une reprise économique mondiale portée notamment par les plans de relance étatiques.

Les taux de prêts avantageux qui avaient favorisé les demandes de permis de construire se sont essouffés et dès le dernier trimestre 2022, le nombre d'autorisations de ces permis chutait avec -30,4 % par rapport au trimestre précédent. L'inflation s'installait et la situation économique globale n'était plus la même que celle qui avait fait suite à la sortie de crise liée au covid.

La tendance à la baisse attendue sur le marché des bois s'est confirmée dès la vente de bois sur pied de Cosylva puisque le prix moyen de cette vente fut de 73,6 €/m<sup>3</sup> en septembre 2022 alors qu'il était de 83 €/m<sup>3</sup> en septembre 2021, soit une baisse de 11 %.

Cette baisse concernait avant tout le Douglas qui passait d'un prix moyen de 103 €/m<sup>3</sup> en 2021 à 78 €/m<sup>3</sup> pour cette même vente en 2022, les bois blancs (Sapin – Épicéa) restant stables à un prix moyen de 61 €/m<sup>3</sup>.

On pouvait donc s'attendre à une baisse pour le Douglas (ici, de 25 %) et à une stabilité des prix pour les bois blancs.

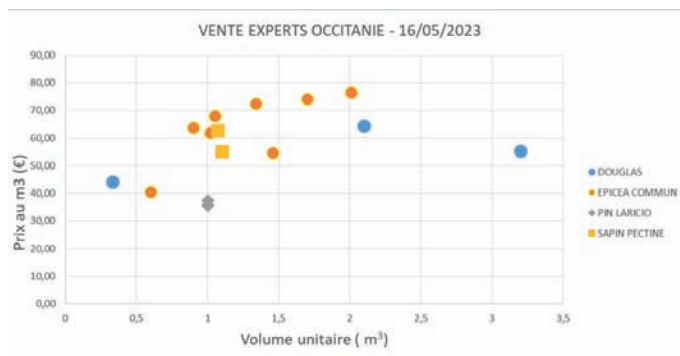
On notait surtout une pression moins forte de la part des acheteurs avec une moyenne d'offres par lot divisée par deux par rapport à l'année précédente (2,5 offres/lot en septembre 2022 contre 5 en 2021). Était-ce le résultat du récent regroupement de plusieurs exploitants forestiers ou scieurs de la région au sein de la holding *Forestière du Tarn* ?

## 2023 : un marché peu dynamique et globalement en baisse...

### En Forêt privée,

Ce peu d'entrain de la part des acheteurs s'est confirmé par la suite avec la **vente des experts forestiers d'Occitanie du 18/11/2022** où plus de 70 % du volume proposé ont été retirés de la vente et où finalement seuls 5 lots (3 990 m<sup>3</sup>) trouvèrent preneurs en séance sur les 16 proposés (13 933 m<sup>3</sup>). Le prix moyen de vente fut de 40 €/m<sup>3</sup> décomposé comme suit : un lot de Douglas vendu à 71 €/m<sup>3</sup>, deux lots d'Épicéa commun vendus à 53 €/m<sup>3</sup>, un lot de Sapin pectiné vendu à 37 €/m<sup>3</sup> et enfin, un lot de Pins (Laricio de Corse et sylvestre) vendu à 24 €/m<sup>3</sup>.

La **vente du printemps 2023 de ces mêmes experts d'Occitanie (16/05/2023)** revenait à des chiffres plus raisonnables, au moins en tout cas pour les volumes vendus puisque sur les 33 057 m<sup>3</sup> proposés à la vente, 73 % trouvèrent preneurs en séance (chiffre qui montait à 90 % suite aux négociations d'après-vente). La moyenne des offres par lot restait assez faible (3 offres par lot) et les prix de vente confirmaient une stabilisation du Douglas aux alentours de 60 €/m<sup>3</sup> tandis que l'Épicéa commun continuait de tirer son épingle du jeu à 70-75 €/m<sup>3</sup> pour les meilleurs lots.



### Et en forêt publique

#### Sud Massif Central

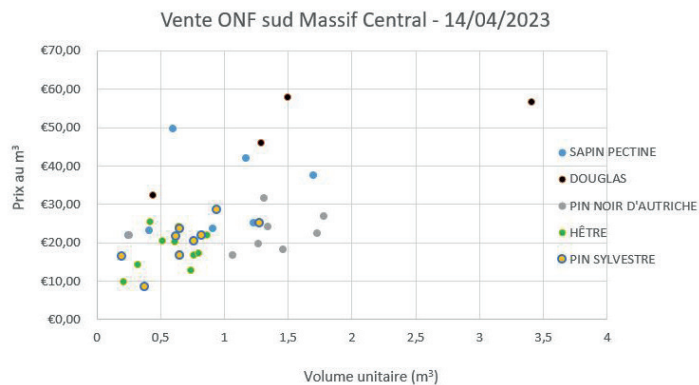
**Une première vente ONF concernant le Sud Massif Central (départements : 48, 12, 30, 34, 81 et 46) a eu lieu « en ligne » le 14/04/2023.**

Cette vente avait la particularité de proposer une majorité de petits bois : sur les 48 852 m<sup>3</sup> proposés, 29 000 m<sup>3</sup> (60 %) étaient d'un volume unitaire inférieur à 1 m<sup>3</sup> dont 7 000 m<sup>3</sup> d'un volume unitaire inférieur à 0,5 m<sup>3</sup>.

Les résultats : 18 % du volume invendus. Prix de vente moyen pour les lots vendus en bloc et sur pied : 26 €/m<sup>3</sup>. Prix de vente moyen par essence :

- Douglas : 43 €/m<sup>3</sup>
- Epicéa commun : 36 €/m<sup>3</sup>
- Sapin pectiné : 33 €/m<sup>3</sup>
- Hêtre : 19 €/m<sup>3</sup>
- Pins (tous pins confondus) : 24 €/m<sup>3</sup>

Ces moyennes cachent parfois de gros écarts notamment pour le Sapin ou le Douglas comme le montre le graphique ci-dessous :



Elle a été suivie d'une **vente plus conséquente pour la même région (sud Massif Central) le 30/05/2023** :

146 lots pour 158 491 m<sup>3</sup> proposés à la vente (31 965 m<sup>3</sup> invendus soit 20 % du volume).

Là encore, de nombreux lots de petits bois : seulement 12 lots pour 14 089 m<sup>3</sup> (8,8 %) au volume unitaire moyen supérieur à 2 m<sup>3</sup>.

Moyenne des offres par lot : 2,8. Prix de vente moyen pour les lots vendus en bloc et sur pied : 39 €/m<sup>3</sup>. Prix de vente moyen par essence :

- Douglas : 57 €/m<sup>3</sup>
- Epicéa commun : 50 €/m<sup>3</sup>
- Hêtre : 25 €/m<sup>3</sup>
- Pins (tous pins confondus) : 28 €/m<sup>3</sup>
- Sapin pectiné : 39 €/m<sup>3</sup>

## Pyrénées

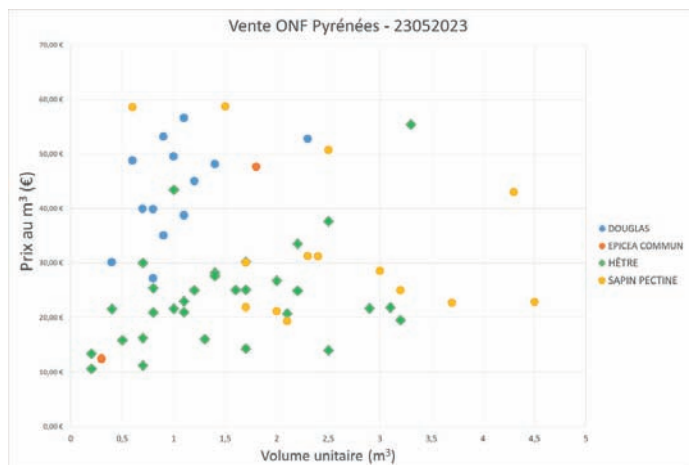
Une vente importante le 23/05/2023 : 163 lots pour 112 185 m<sup>3</sup> proposés à la vente.

Invendus : 45 912 m<sup>3</sup> (41 %).

Moyenne des offres par lot : 1,9 - À noter : un lot de Thuya qui a reçu 7 offres et qui s'est vendu 75 €/m<sup>3</sup> (VU : 3,3 m<sup>3</sup>).

Prix de vente moyen pour les lots vendus en bloc et sur pied : 29 €/m<sup>3</sup>. Prix de vente moyen par essence :

- Douglas : 43 €/m<sup>3</sup>
- Epicéa commun : 33 €/m<sup>3</sup>
- Hêtre : 25 €/m<sup>3</sup>
- Pins (tous pins confondus) : 22 €/m<sup>3</sup>
- Sapin pectiné : 34 €/m<sup>3</sup>



VENTES FORETS PUBLIQUES	PRIX MOYEN MASSIF CENTRAL (€/m <sup>3</sup> )		PRIX MOYEN MASSIF PYRENEEN (€/m <sup>3</sup> )
	Vente du 14/04/2023	Vente du 30/05/2023	Vente du 23/05/2023
<b>Volume vendu (m<sup>3</sup>)</b>	40 000	66 000	127 000
<b>Prix moyen toutes essences</b>	<b>26</b>	<b>39</b>	<b>29</b>
Epicéa commun	36	50	33
Douglas	43	57	43
Sapin pectiné	33	39	34
Hêtre	19	25	25
Pins (tous)	24	28	22

Récapitulatif des trois principales ventes ONF en Occitanie en 2023 (233 000 m<sup>3</sup> vendus sur 320 000 m<sup>3</sup> proposés)

## L'impact des dépérissements sur le marché du bois

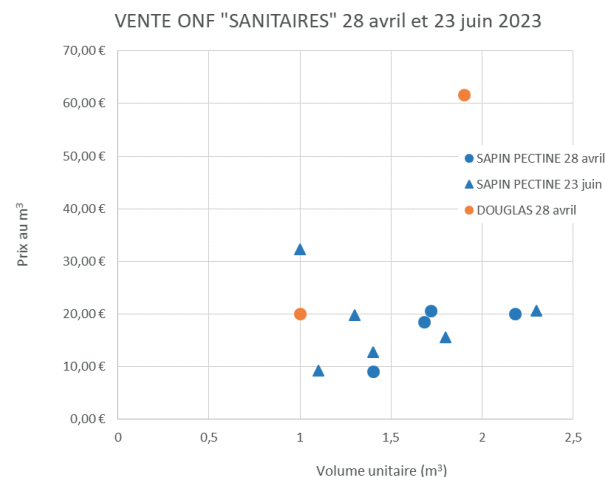
Les dépérissements ont motivé l'organisation de ventes spécifiques. Ainsi dans les Pyrénées où le Sapin pectiné a été particulièrement touché cette année, deux ventes ONF ont été organisées les 28/04/2023 et 23/06/2023. La plupart des bois (21 lots sur 28) sont des bois marqués suite à des problèmes sanitaires (déclassement dans les fiches de lot).

Vente du 28/04/2023 : **7 142 m<sup>3</sup>** proposés à la vente - Invendus : 1 632 m<sup>3</sup> (23 %)

Moyenne des offres par lot : 1,5 - Prix de vente moyen du Sapin pectiné : **17,8 €/m<sup>3</sup>**.

Vente du 23/06 : **9 903 m<sup>3</sup>** de Sapin pectiné proposés à la vente - Invendus : 4 030 m<sup>3</sup> (41 %).

Moyenne des offres par lot : 1,3 - Prix de vente moyen du Sapin pectiné : **13,7 €/m<sup>3</sup>**.



## À quoi s'attendre pour le dernier trimestre 2023 et 2024 ?

La situation est morose mais les points de vue peuvent diverger selon les utilisateurs.

Nous avons interrogé un scieur local spécialisé dans la charpente traditionnelle en débit sur liste. Pour lui, la conjoncture défavorable dans l'industrie du bâtiment a un impact marqué sur les commandes en scierie qui sont en baisse et cela va être répercuté sur le prix d'achat des bois sur pied pour cette catégorie de produit (charpente traditionnelle) mais aussi sur les bois destinés à l'industrie de l'emballage qui ont tenu jusqu'à maintenant mais pour lesquels il note une baisse sensible depuis le mois d'août.

Par contre pour le directeur de la coopérative des sylviculteurs de l'Aude, la difficulté à vendre du douglas bord de route est compensée par une bonne tenue des marchés de la trituration, du bois énergie, du bois de chauffage, des bois destinés à la fabrication de palettes et même des bois blancs (Epicéa principalement) utilisés pour la charpente industrielle.

JEAN-CHRISTOPHE CHABALIER - CRPF Occitanie

## Brèves

# La loi « visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie » promulguée

Parue au Journal officiel du 11 juillet 2023, la loi visant à favoriser la prévention et la lutte contre les incendies introduit un certain nombre d'évolutions et de nouveautés. Elle reprend des propositions sénatoriales et des amendements de l'Assemblée nationale.

### Les Plans Simples de Gestion exigibles à partir de 20 hectares

C'est la modification majeure pour la forêt privée puisque désormais, les forêts de plus de 20 hectares doivent disposer d'un document planifiant les coupes et les travaux.

Propriété de moins de 20 ha : CBPS possible.  
Au-delà de 20 ha : PSG exigible.

### Les OLD renforcées :

Les obligations légales de débroussaillage (OLD) qui concernent la gestion de la végétation dans un rayon de 50 mètres autour des habitations seront renforcées. La mutation d'une propriété soumise aux OLD est conditionnée au

respect de ces obligations. Le montant de l'amende pour non respect des OLD passe de 30 à 50 euros par m<sup>2</sup> maximum.

### Des aides orientées vers la gestion de la Défense des Forêts Contre l'Incendie

La loi fait évoluer les conditions des dispositifs DEFI travaux et acquisition prorogés jusqu'en décembre 2027 :

- le code de bonnes pratiques sylvicole (CBPS) avec programme de coupes et de travaux approuvé par le CNPF ouvre désormais le bénéfice du crédit d'impôt **DEFI-Travaux**,
- pour prétendre au crédit d'impôt **DEFI-Acquisition**, le seuil de superficie de terrains en nature de bois et forêts ou de terrains nus à boiser après achat est désormais d'au moins 4 ha, sans limite maximale.

Ces nouvelles dispositions s'appliquent pour les investissements réalisés à partir du 12 juillet 2023.

Le **taux réduit de TVA à 10 %** est prorogé jusque fin 2025 pour « les travaux sylvicoles et d'exploitation forestière réalisés au profit d'exploitants agricoles » et pour les travaux de prévention des incendies de forêt menés par des associations syndicales autorisées.

La loi contient aussi des mesures pour faciliter les pare-feux ou les « coupes tactiques », les dessertes forestières et voies de DFCI ou bien encore des avantages fiscaux pour les véhicules des services d'incendie et de secours.



## 36 idées reçues sur la forêt : un ouvrage pour comprendre le vrai du faux

Conscient que la forêt française est aujourd'hui au cœur du dialogue public, politique, économique et médiatique, FRANSYLVA propose un document ludique, clair et illustré pour répondre à des idées préconçues qui circulent dans les inconscients ou au moment des repas de famille. Au sommaire, des éléments de réponse aux réflexions suivantes : « La forêt française est surexploitée. » ; « En forêt, je me promène où je veux, je fais ce que je veux. » ou bien encore « 9 incendies de forêt sur 10 sont d'origine humaine ».

L'ouvrage « **36 idées reçues sur la forêt** » est ainsi proposé dans une version actualisée. C'est un support accessible à tous, idéal pour découvrir le monde de la forêt et du bois.

Disponible en version numérique sur le site de FRANSYLVA dans la rubrique Forêt et forestier.



## Évaluer la vitalité des arbres Guide d'utilisation de la méthode ARCHI

ARCHI est une méthode de diagnostic visuel de la vitalité des arbres (« archi » pour « architecture »). Elle permet de repérer les arbres capables de réagir à un stress et de distinguer précocement le caractère réversible ou irréversible d'un dépérissement. Ce guide de poche rappelle les principes de la méthode et décrit les critères nécessaires pour chaque partie de l'arbre. La 2<sup>e</sup> moitié de l'ouvrage comprend 8 clés de détermination pour les principales essences, feuillues et résineuses.

Très pratique et largement illustré, cet ouvrage constitue un outil précieux pour ceux qui aiment les arbres et travaillent pour eux. Commande en ligne possible via le catalogue des publications de l'IDF sur le site de la forêt privée française.

